

Aide-mémoire Impôt

- ❖ Relevé 31 (*Si vous êtes locataire, ce document vous sera remis par votre propriétaire*) ou votre relevé de compte de taxes municipales. (*Si votre revenu familial est inférieur à 65, 000\$*).
- ❖ Avis de cotisation (*Fédéral & provincial de l'année qui précède*).
- ❖ Relevé 19
- ❖ Revenu d'emploi (*T4 & relevé 1*).
- ❖ Revenu de placement (*T5 & T3*).
- ❖ Retraits de REER ou FEER (*T4RSP & T4RIF*).
- ❖ Tout autre feuillet justifiant un revenu.
- ❖ Gain ou perte en Capital.
- ❖ Revenu de location.
- ❖ Pension alimentaire reçue / payée.
- ❖ Reçus de frais de garde (*Relevé 19, Relevé 24*).
- ❖ Contribution à votre REER.
- ❖ Reçus de dons de charité.
- ❖ Frais médicaux (*qui sont non admissible/non remboursée par vos assurances*).
- ❖ Copie des acomptes provisionnels (*Fédéral & Provincial*) payés durant l'année.
- ❖ Le résumé de vos revenus & dépenses (*Pour travailleur autonome*).
- ❖ Frais de scolarité (*Relevé T2202 + relevé 8*).
- ❖ Montant des suppléments pour personnes à besoins particuliers.
- ❖ Intérêts payés sur un prêt étudiant + frais scolarité reporté.
- ❖ Intérêts & frais financiers payés dans le but de générer un revenu (*Ex : prêt financier*).
- ❖ Contributions politiques (*Parti Fédéral ou Municipal; non-admissible pour parti politique provincial*).
- ❖ Programme d'activités physiques des enfants de moins de 16 ans (*montant maximum 500\$*).
- ❖ Activités artistiques pour enfant de moins de 16 ans.
- ❖ Cotisations syndicales & professionnelles.
- ❖ Remboursement à votre RAP (*Régime Accès à la Propriété*).
- ❖ Un spécimen chèque (*Nouveau client ou nouveau compte Bancaire*).
- ❖ Biens étrangers de plus de 100, 000\$, remplir le formulaire T1135
- ❖ Si vous avez reçu de l'assurance salaire, demander les données écrit de la somme des primes payées à votre employeur du moment.

A mentionner lors de votre visite

- ❖ Si vous êtes pompiers volontaires.
- ❖ Non-résidents
- ❖ Payez-vous une pension alimentaire pour votre/vos enfant(s) ou pour un(e) ex-conjoint(e)?
- ❖ Avez-vous vendu votre demeure?
- ❖ Avez-vous acheté votre première maison ?